COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin-d'Hères, jeudi 17 juillet 2025

Cœurs de Ville / Cœurs de Métropole

La Métropole investit pour la transformation de l'espace public à Saint-Martin-d'Hères

Grenoble Alpes Métropole mène deux chantiers d'envergure sur la commune de Saint-Martin-d'Hères qui visent à transformer les espaces publics et à améliorer la sécurité des usagers, notamment celle des piétons et des cyclistes. Le premier, dont les travaux ont débuté le 20 janvier 2025, concerne la rue des Glairons et l'avenue Gabriel Péri, connues pour leur caractère accidentogène.

Le second, dont les travaux ont démarré le 12 mai dernier, se déploie sur les quartiers sud Marcel Cachin à travers de nouveaux aménagements urbains dans le cadre du dispositif Cœur de Ville Cœur de Métropole.

Ces travaux qui accompagnent une mutation profonde de Saint-Martin-d'Hères représenteront à terme un montant d'investissement de l'ordre de 13 millions d'euros.

Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Saint-Martin-d'Hères s'associent pour améliorer la sécurité des déplacements des modes actifs qui contribuera à l'apaisement de la circulation, à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de la vie de quartier, tout en répondant aux enjeux environnementaux avec la végétalisation de l'espace public et la gestion durable des eaux pluviales.

1. Avenue Gabriel Péri et rue des Glairons : Création et sécurisation des traversées piétonnes et d'une piste cyclable

Entre mi-janvier et mi-mai 2025, des travaux de création de deux nouvelles traversées piétonnes sur l'avenue Gabriel Péri dans le prolongement des rues Diderot et G. Pérec ont été réalisés. Ces aménagements rendent désormais la traversée de cet axe encore très routier et reconnu comme accidentogène beaucoup plus confortable et sécurisée pour les piétons grâces aux feux équipés de boutons d'appel et d'ilots refuges élargis aménagés au milieu de l'avenue.

Si ces travaux de création des deux nouvelles traversées piétonnes sont terminés et qu'elles sont aujourd'hui fonctionnelles et en service, les travaux concernant l'amélioration de la sécurisation de la traversée au niveau de la clinique Belledonne seront réalisés d'ici l'automne 2025.

Le coût des travaux de création des deux nouvelles traversées piétonnes et d'amélioration de la sécurisation de la traversée de la clinique Belledonne s'élève à 280 000 euros.

Les travaux d'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue des Glairons entre la rue Georges Sadoul et l'avenue du Doyen Louis Weil ont débuté lundi 14 avril 2025 pour une durée de 10 mois.

Il s'agit d'une section importante du réseau cyclable qui permettra de relier les pistes existantes de Gabriel Péri côté Grenoble, l'entrée Sud du campus universitaire et la Chronovélo existante rue Georges Sadoul.

Ces travaux s'accompagnent de la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans la Z.A. des Glairons, du réaménagement du carrefour Gabriel Péri – Julian Grimau consécutif à la mise en sens unique de la rue Grimau, de l'amélioration du confort pour les piétons sur la rue des Glairons, de la création de 1 900 m² de surfaces végétalisées et de la plantation de 45 arbres.

Un parking gratuit de près de 80 places, dont l'accès se fait par la rue des Glairons au niveau de l'intersection avec la rue Diderot, est et restera accessible tout au long du chantier.

Le montant de ces travaux s'élève à 1,9 millions d'euros avec une participation de la Ville à hauteur de 90 000 euros.

Ces deux projets très attendus par les riverains et les usagers de l'avenue sont les premières actions visibles de Grenoble Alpes Métropole et de la Ville pour accompagner le renouvellement urbain progressif de l'Axe Gabriel Péri. Les réflexions menées en collaboration entre ces deux collectivités permettent de créer un projet de réaménagement majeur à court, moyen et long terme pour le secteur qui aidera à sécuriser les habitants et les usagers, à améliorer la cadre de vie et l'attractivité économique de l'axe Gabriel Péri et à anticiper l'avenir grâce à des outils réglementaires et financiers appropriés.

2. Cœurs de Ville Cœurs de Métropole : Réaménagement des quartiers sud

Les grands enjeux du projet global Cœur de Ville Cœur de Métropole Marcel Cachin

- Conforter les pôles de vie qui jalonnent l'avenue Marcel Cachin : groupes scolaires Paul Bert et Paul Eluard ; pôle commercial Charlemagne (angle Jouhaux/Cachin) et Beethoven au pied du « pont Cachin » ; Place Paul Eluard et son marché bihebdomadaire ; équipements publics (médiathèque Malraux, espace culturel René Proby, Maison de quartier Paul Bert, terrain de pétanque…)
- Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers des quartiers sud
- Développer la pratique cyclable, et la mobilité active plus généralement, par l'amélioration de la sécurité et du confort de ces déplacements (trottoirs élargis et accessibles, pistes cyclables sur l'avenue Marcel Cachin et la rue Chopin)
- Apaiser la circulation des véhicules tout en maintenant une bonne desserte par les transports en communs
- Garantir la place de la nature et prendre soin de l'environnement en renforçant la dimension végétale des lieux et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales, dans une logique paysagère et environnementale

Attendu par les riverains, le lancement des travaux du programme « Cœurs de villes, Cœurs de Métropole » dans les quartiers sud de Saint-Martin-d'Hères a débuté le 12 mai par une première phase de travaux de réaménagement de la rue Chopin. Ces travaux prévoient la création d'une piste cyclable bidirectionnelle jusqu'à la rue George Sand pour connecter ce nouvel aménagement à la piste existante sur l'avenue Zella Mehlis. Avant de réaliser les travaux de réaménagement sur la rue Sand à l'automne, la Métropole réalise des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement pendant l'été.

Durant les vacances scolaires d'été, les travaux se focalisent sur les parvis des écoles pour permettre aux élèves de réaliser leur rentrée dans les meilleures conditions. Le planning prévisionnel prévoit une fin des travaux pour les vacances de la Toussaint sur la rue Chopin (hors plantation, qui seront réalisées au cœur de l'hiver). Pour les besoins du chantier, la circulation de la rue Chopin a été modifiée et mise en sens unique dans le sens Avenue Marcel Cachin vers rue George Sand. Une fois les travaux de réaménagement terminés, la rue sera remise en double sens de circulation, avec le retour de la ligne C5 sur son tracé initial.



Visuel de la rue Chopin après travaux au niveau de l'accès de la maternelle Paul Bert, en regardant en direction de l'école élémentaire

Les travaux de la rue Zola débuteront début octobre, pour une livraison en février 2026. Un plan de circulation sera là-aussi défini pour permettre le bon déroulement du chantier tout en maintenant en continu les accès des riverains.

D'ici février 2026, 350 m de pistes cyclables seront ainsi créés sur les rues Chopin et Sand et plus de 4 300 m² de trottoir seront dédiés aux piétons sur l'ensemble des trois rues. Concernant le renforcement de la dimension végétale, ce sont près de 1 500 m² d'espaces verts et 39 arbres qui viendront agrémenter ces nouveaux espaces publics. Le projet prévoit de conserver 10 arbres existants et la plantation de 29 nouveaux sujets.

46 places de stationnement et 5 places de dépose minute seront accessibles sur ces nouveaux espaces publics apaisés.

Tous les commerces et équipements publics restent ouverts pendant toute la durée du chantier.

Le montant de cette première phase est estimé à **2 600 000 euros** avec une répartition financière de **1 500 000 euros pour la Métropole et de 1 100 000 euros pour la ville de Saint-Martin-d'Hères**.

Ce projet Cœur de Ville Cœur de Métropole se poursuivra à partir de fin 2026 à travers une deuxième phase de travaux qui portera sur le réaménagement complet de l'avenue Marcel Cachin, ainsi que du secteur de la Place Paul Eluard.



Visuel de la rue Zola après travaux (vue en direction de l'avenue Marcel Cachin, au niveau du N°3)

En savoir +

Le programme « Cœurs de Ville Cœurs de Métropole » vise à rendre les centres-villes et centres-bourgs de l'agglomération plus accessibles et agréables à vivre, en offrant une qualité d'aménagement favorables à des déplacements apaisés et propice à une vie commerciale dynamique.

Ces projets s'inscrivent dans les politiques publiques de transition énergétique de la Métropole afin d'atteindre les objectifs du Plan Canopée. La Métropole a adopté en 2022 le Plan Canopée, qui vise à protéger les arbres existants et augmenter la plantation de nouveaux arbres, en s'appuyant sur l'indice de canopée (un indicateur traduisant la surface ombragée). Aujourd'hui, cet indice s'établit à 26 %. L'objectif est de le porter à 30 % en 2030 et 40 % en 2050. Ce plan s'inscrit dans des principes écologiques : choisir des espèces adaptées au climat régional et aux contraintes urbaines, anticiper son développement pour le planter au bon endroit, diversifier les espèces et limiter les tailles aux raisons sécuritaires ou sanitaires.

Contact presse
Randa BERBOUCHE _ randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr _ 06.82.85.02.08